A.FR.AV
Association FRancophonie AVenir

Objet : dépôt de plainte pour que la loi n° 94-665, dite loi Toubon, soit respectée par **la société *Ciffréo et Bona*.**

Lettre recommandée avec accusé de réception n° 880 002 380 571 834

Tribunal judiciaire de Nice
Monsieur le Procureur de la République,
Monsieur Damien Martinelli
Place du Palais de Justice
06357 Nice Cedex



Manduel, le 2 octobre 2026

Monsieur le Procureur de la République,

Pour la période du 14 au 18 septembre 2026, la société ***Ciffréo et Bona*** a diffusé une publicité dont l'accroche commerciale **« BATI' DAYS »** contenait le mot anglais **« DAYS »**, un mot non traduit en français. **(voir pour preuve la photo ci-dessus).**

Manifestement, cette publicité est en infraction avec la loi linguistique de notre pays, **la loi n° 94-665 du 4 août 1994, dite loi Toubon**, une loi qui dit à son **l'article 3** que :

« Toute inscription ou annonce apposée ou faite sur la voie publique, dans un lieu ouvert au public ou dans un moyen de transport en commun et destinée à l'information du public doit être formulée en langue française. […] ».

De plus, **le décret n° 95-240 du 3 mars 1995** pris pour l'application de la loi n° 94-665, précise qu'est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe, le fait de ne pas respecter l'article 3 de ladite loi.

Puisque le fait de ne pas respecter l'obligation donnée à l'article 3 de loi n° 94-665, est puni d'une peine d'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe, je me tourne alors vers vous pour vous prier de bien vouloir intervenir dans cette affaire, et pour cela, au nom de l'association que je préside, moi, soussigné Régis Ravat, je porte plainte entre vos mains contre la société *Ciffréo et Bona* qui a son siège social au 2 rue Diderot à Nice (06000), pour le fait que je lui reproche, c'est-à-dire pour le non-respect dans sa publicité **« BATI' DAYS »,** de l'article 3 de loi n° 94-665 du 4 août 1994.

En vous sachant gré de bien vouloir enregistrer ma plainte et de la transmettre, ce faisant, à un Officier du ministère public afin qu'une sanction contraventionnelle soit appliquée à l'encontre de la société *Ciffréo et Bona* pour que force revienne à la loi, je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de ma respectueuse considération.

Régis Ravat,
Président de l'A.FR.AV,


ciffréo bona
BATI'DAYS
Les CADEAUX font le SHOW !
Du 14 au 18 septembre 2026
Offre réservée aux professionnels
Place au confort
ciffréo bona
Horaires d'ouverture
Lundi - Vendredi
7h00 - 12h00
13h30 - 17h00
Tél. 04 66 40 60 20
Galaxy A12


BATI'DAYS
Les CADEAUX font le SHOW !
Du 14 au 18 septembre 2026
Offre réservée aux professionnels
Place au confort
ciffréo bona
Horaires d'ouverture
Lundi - Vendredi
7h00 - 12h00
13h30 - 17h00
Tél. 04 66 40 60 20
Galaxy A12